

Le Ministre Adama DIAWARA à l'Université de San Pedro

♣ Visite de chantier

♣ La loi N°2023-429 du 22 mai 2023 relative à l'Enseignement Supérieur, à la Recherche et à l'Innovation

Du 17 au 18 novembre 2023, l'Université de San Pedro a accueilli Monsieur le ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, le Professeur Adama DIAWARA dans ses locaux. Cette visite répondait à deux objectifs majeurs :

D'abord, faire un état des lieux par rapport aux travaux de la phase 1 de l'Université, ensuite entretenir la communauté universitaire sur la loi N°2023-429 du 22 mai 2023 relative à l'Enseignement Supérieur, à la Recherche et à l'Innovation.

Arrivé sur le site de l'Université le vendredi 17 novembre 2023, autour de 15 heures, le Professeur Adama DIAWARA, accompagné d'une forte délégation de son ministère, a fait le tour du chantier universitaire afin de s'assurer que les travaux de la première phase sont achevés ou en voie d'achèvement.

Cette visite guidée a été conduite par la structure ENVOL détentrice du projet de construction de l'Université de San Pedro, les responsables du programme de décentralisation des Universités (PDU), le Bureau National d'Études Techniques et de Développement (BNETD), les responsables du bureau Véritas et l'Université de San Pedro.

Après avoir visité les résidences universitaires, les bâtiments des Unités de Formation et de Recherche ; le bâtiment des équipements scientifiques, les laboratoires, l'hôtel des vacataires, la bibliothèque, l'auditorium de 700 places... Monsieur le ministre s'est dit satisfait de l'évolution des travaux dont la fin est prévue pour le 31 décembre 2023, concernant la première phase.

La journée du samedi 18 novembre a été, quant à elle, consacrée à une rencontre d'échanges entre le Ministre Adama DIAWARA et la communauté universitaire de San Pedro, relativement à la loi N°2023-429 du 22 mai 2023 sur l'Enseignement Supérieur, la Recherche et l'Innovation. Monsieur le Ministre a expliqué le bien-fondé de cette loi pour le ministère dont il a la charge. Selon lui, cette nouvelle loi permettra de pallier les insuffisances de la loi de 1995, en instituant une plus grande interdépendance entre la Recherche, l'Innovation et l'Enseignement Supérieur. En effet, cette nouvelle loi devrait permettre la résolution des problèmes systémiques qui se posent au sous-secteur Enseignement Supérieur et Recherche Scientifique que sont : le manque d'enseignants dans certaines spécialités mathématiques, physique, informatique, fiscalité... les problèmes liés à l'insuffisance de financement de l'Enseignement Supérieur.

Pour Monsieur le Président de l'Université de San Pedro, le Professeur Méké MÉÏTÉ, l'USP est heureuse de recevoir le premier responsable de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique. L'occasion d'entretenir les siens sur une loi qui changera complètement le visage de l'Enseignement Supérieur, «la loi Adama DIAWARA » révolutionne et restructure le fonctionnement de l'Enseignement Supérieur en Côte d'Ivoire. Elle nous projette dans l'avenir. Elle permettra, selon M. le Président, aucun doute, au ministre Adama DIAWARA de rentrer dans l'histoire.

Pour rappel, cette loi comprend 153 articles répartis en 6 titres. Elle a été promulguée le 22 mai 2023 par S.E.M. Alassane OUATTARA, Président de la République de Côte d'Ivoire.

Le Service de la Communication